



### Le mot du Président



En cette période de rentrée, le PETR aborde des étapes importantes de certaines de ses actions avec notamment l'enquête publique du SCOT qui se déroule en ce moment, mais aussi la signature du Contrat avec la Région qui se prépare, les premiers paiements de subventions Leader qui arrivent sur le territoire, ou l'examen prochain de nouveaux dossiers d'aides au commerce et à l'artisanat. Comme vous le verrez avec les sujets traités ci-dessous, le dernier trimestre 2018 sera important pour ces actions du PETR. Bonne lecture à tous.

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président

### Opération Collective de Modernisation (OCM) : opération en cours pour l'artisan et le commerce



Lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2017, cette opération vise à soutenir les investissements de modernisation et de développement réalisés par les commerçants et les artisans dans leurs entreprises. Les investissements éligibles peuvent concerner l'acquisition de matériel professionnel, la mise aux normes, la sécurisation de locaux, la rénovation de vitrine ou de magasin, l'accessibilité des locaux professionnels, les économies d'énergies, ...

Pour cette OCM, le PETR a constitué une dotation globale de 435 000 € grâce aux fonds de l'Etat (fonds FISAC), de la Région Normandie, du Département de l'Orne, et des 3 Communautés de Communes du PETR.

A ce jour, le Comité de Pilotage de l'OCM s'est réuni à 2 reprises, et a sélectionné 28 dossiers d'investissements, et attribué 101 851 €, soit un peu moins de 25 % de la dotation disponible.

Une dizaine de dossiers sont actuellement achevés avec subventions OCM versées.

Une douzaine de nouveaux dossiers ayant été adressés au PETR, un 3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage sera prochainement organisé pour les examiner.

Pour rappel, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une subvention de 20 % du coût de leurs travaux (ou 30 % pour les travaux d'accessibilité). Le plafond d'aide est fixé au maximum à 5 000 €.

Les porteurs de projets peuvent solliciter les Chambres consulaires ou les agents de développement économique des Communautés de Communes pour se faire accompagner dans le montage des dossiers. Le PETR assure toute la gestion administrative de l'OCM jusqu'au paiement des aides aux bénéficiaires.

### Programme européen Leader : démarrage du paiement des aides



Après les longues difficultés de mise en œuvre du programme Leader que nous avons connues depuis la fin 2015, les services de la Région Normandie se sont renforcés pour assurer l'instruction et le paiement des dossiers des 17 territoires Leader de Normandie. Après avoir rattrapé une partie du retard d'instruction des dossiers déposés, les services de la Région travaillent actuellement sur les premiers paiements d'aides Leader aux bénéficiaires.

En effet, le règlement du programme prévoit une répartition des paiements année par année, avec des objectifs annuels de taux de paiement. Pour 2018, il est prévu que 10 % des dotations Leader soient payés aux bénéficiaires. Pour le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, c'est donc une somme de 250.000 à 300.000 € qui devrait donc être payée aux porteurs de projets.

### Contrat de ruralité



Suite à la signature du Contrat de Ruralité entre le PETR et l'Etat en 2017, une première convention annuelle 2017 a été mise en place afin d'apporter le soutien de fonds d'Etat à 5 premiers projets publics. Ainsi, en 2017 ces 5 projets ont bénéficié d'un soutien global de 306 957 € de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), via notre Contrat de Ruralité.

Pour l'année 2018, un Comité de Pilotage a eu lieu le 17 juillet, afin de caler le soutien de l'Etat pour cette seconde année du Contrat. Un soutien total de 450 670 € de DSIL sera attribué à 3 nouveaux projets : la création du PSLA de Vimoutiers, l'extension du PSLA de Moulins-la-Marche, et la mise en place de la muséographie du futur Musée Fernand Léger à Argentan.

## Schéma de cohérence Territoriale : place à la concertation finale



La démarche d'élaboration du SCOT touche à sa fin, à l'issue d'une longue période d'élaboration, de consultation et de concertation.

Le projet de SCOT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche a été arrêté par le Comité Syndical du PETR du 25 avril dernier. Cela signifie que les élus du PETR ont arrêté les pièces constitutives du SCOT à savoir : le Rapport de Présentation, le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Chacune de ces parties a fait l'objet de nombreux travaux, d'échanges, d'ateliers, de concertation avec les partenaires, encadrés par les bureaux

d'études Even Conseil et E.A.U.

Le 25 avril 2018, le Comité Syndical a également approuvé le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du SCOT, telle que définie dans la délibération du 10 décembre 2013.

Suite à cet arrêt du projet de SCOT et à cette approbation du bilan de la concertation, l'ensemble des éléments constitutifs du SCOT a été adressé aux Personnes Publiques Associées (PPA), aux collectivités du PETR, et aux SCOT limitrophes du notre, afin de recueillir l'avis de chacun sur le projet arrêté dans un délai de 3 mois.

A l'issue de ces 3 mois, une quarantaine d'avis ont été adressés au PETR, accompagnés éventuellement de remarques sur le SCOT arrêté.

Enfin, après le recueil des avis des partenaires, le Code de l'Urbanisme prévoit que le projet de SCOT soit soumis à enquête publique afin de donner à la population l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur le SCOT.

Cette enquête publique aura lieu du 17 septembre au 20 octobre 2018. Durant ces 34 jours, l'ensemble des documents du SCOT, les délibérations, le bilan de la concertation, et les avis transmis par les partenaires seront consultables dans les 5 lieux suivants :

. Au siège du PETR à **Argentan**, siège de l'enquête publique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

. A l'antenne du PETR, 41 Grande Rue, la Ferté-Fresnel, 61550 **la Ferté-en-Ouche** : le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30, le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

. A la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle, Pôle administratif, 5 place du Parc, 61300 **l'Aigle** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

. A la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, 15 rue Pernelle, 61120 **Vimoutiers** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

. A la mairie de Gacé, Place du Château, 61230 **Gacé** : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h.

Durant cette période, un commissaire enquêteur pourra aussi recevoir le public lors de 10 permanences qui se tiendront sur le territoire aux lieux et horaires suivants :

<b>PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche</b> <i>Maison des Entreprises et des Territoires, 12 route de Sées, 61202 ARGENTAN</i>	Lundi 17 septembre, de 10h à 12h Mercredi 3 octobre, de 10h à 12h Vendredi 12 octobre, de 18h à 20h
<b>CdC des Pays de l'Aigle</b> <i>Pôle administratif, 5 place du Parc, 61300 L'AIGLE</i>	Mardi 25 septembre, de 10h à 12h Mercredi 3 octobre, de 15h à 17h Vendredi 12 octobre, de 14h à 16h
<b>Télécentre de Vimoutiers</b> <i>9 rue Eugène Lecoœur, 61120 VIMOUTIERS</i>	Lundi 17 septembre, de 15h à 17h Samedi 20 octobre, de 15h à 17h
<b>Mairie de Gacé</b> <i>Place du Château, 61230 GACE</i>	Mardi 25 septembre, de 15h à 17h Samedi 20 octobre, de 10h à 12h

Tous les documents constitutifs du SCOT et soumis à enquête publique sont disponibles sur le site internet du PETR : [www.p2ao.fr](http://www.p2ao.fr)

Après cette enquête publique, le PETR pourra apporter d'éventuelles modifications au projet de SCOT en fonction des avis reçus et du rapport de la commission d'enquête, avant approbation définitive du SCOT par le Préfet de l'Orne.

Contact : **Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**  
E-mail : [contact@p2ao.fr](mailto:contact@p2ao.fr)

**Antenne d'Argentan :**  
Maison des Entreprises et des Territoires  
12 route de Sées - BP 40038  
61202 Argentan Cedex  
Tél : 02 33 36 85 83

Site : [www.p2ao.fr](http://www.p2ao.fr)

**Antenne de la Ferté-en-Ouche :**  
41 Grande rue  
La Ferté-Fresnel  
61550 La Ferté-en-Ouche  
Tél : 02 33 84 87 23